REPUBLIQUE FRANCAISE Département de Seine-et-Marne

Nombre de conseillers :

En exercice : 41
Présents : 32
Votants : 30+1 pouvoir

Date convocation : 25-06-2012

Date d'affichage : 25-06-2012

COMMUNAUTE DE COMMUNES GÂTINAIS-VAL DE LOING

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du 02 JUILLET 2012 Article L 2121-17 DU CGCT

L'an deux mille douze le DEUX JUILLET à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing s'est réuni à la salle polyvalente de Bougligny, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

Etaient présents, les titulaires : DETEIX Denis, TARDY Thierry, Bruno MOULIE, MONCEL Hugues, LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain, Maryse MARLIN, ROY Pierre, CHACHIGNON Jean-Noël, DEFOIX Antoine, , MOUSSET Gérard, BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène, , BEAUHAIRE Philippe, HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole, GARLAND Maurice, HUREAU Jean-Claude, BOURCIER Francis, VILLEFLOSE Annie, GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre, HURTAULT Claude, VARLET Michel, GUINET Bernard, FONTANA Véronique.

Etaient absents excusés et suppléés : JOURDAIN Patricia suppléée par THOISON Pascal, COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel, CHAUSSY Patrick suppléé par NOUE Isabelle, BABUT Pierre suppléé par CAMMARATA Gérard.

Etaient absents excusés non suppléés :, BOYER Pierre, LAGILLE Franck, THIERRY Jean-Pierre, PETIT Bernard, PLISSON Alain, COURTOIS Hervé, ARKHIPOFF Mireille, PAPOUGNOT Gérard, BOUSSER Patrick.

Etait absente excusée avec pouvoir : THIBAULT Anne, pouvoir à Denis DETEIX.

Etaient aussi présents, sans droit de vote, les suppléants : Maria METAIS, CHEVALLIER Claude.

Etaient aussi présentes : LEBARON Anne-Claire, MESSIAS Marinette.

Secrétaire de séance : Rose-Marie LIONNET

Ordre du jour :

1. Informations

2. Développement économique : validation du Dossier de consultation des entreprises relatif au marché public pour la « réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de zones d'activités économiques et pour la création d'une structure porteuse de développement »

3. Transport à la demande et services à la population :

- a. Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre du marché pour l'exécution des services de Transport collectif assurés à la Demande
- b. Présentation et validation de la convention avec le Conseil Général de Seine-et-Marne pour la mise en œuvre du service de transport à la demande
- c. Aménagement des points d'arrêt dans les Communes

4. Petite Enfance:

- a. Présentation des projets du Relais d'Assistantes Maternelles pour l'année 2012-2013
- b. Conventions avec les Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing pour l'utilisation de locaux municipaux
- c. Convention avec l'association ES Gymnastique pour la mise en œuvre d'ateliers d'éveil corporel

5. Enfance et Jeunesse :

- a. Point d'avancement du projet « développement de l'offre en accueil de loisirs sans hébergement »
- b. Lancement d'une enquête auprès des familles d'enfants et de jeunes de 3 à 17 ans, dans les vingt Communes-membres
- 6. Contrat CLAIR : correction sur la délibération pour le programme d'actions 2012
- 7. Contrat régional de Château-Landon : demande d'avis du Conseil Communautaire
- **8. Aménagement numérique :** désignation d'un représentant pour siéger au sein du Comité de suivi « Seine-et-Marne Numérique »
- 9. Questions diverses

La séance débute à 19h10 mn. Le Président remercie Mme Rose-Marie LIONNET ainsi que son conseil municipal pour leur accueil.

Rose-Marie LIONNET est désignée comme Secrétaire de séance.

0. Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2012

Le procès-verbal d'une séance de l'Assemblée délibérante est une mesure de publicité rendue obligatoire par l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales : il doit être affiché sous huitaine. Par ailleurs, c'est un document qui fait foi jusqu'à son inscription en faux.

Le procès-verbal doit faire apparaître « la nature de l'ensemble des questions abordées au cours de la séance » (Conseil d'Etat du 27 avril 1994, Commune de Rance).

Il est donc demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 26 mars dernier. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 26 mars 2012.

1. Informations

Aménagement de l'espace : avancée des travaux du SMEP

Les membres du Comité syndical du SMEP se sont réunis le 14 juin dernier pour amorcer la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du futur schéma de cohérence territoriale Nemours-Gâtinais.

Cette réunion donnait suite au séminaire organisé le 12 avril pour approfondir le diagnostic territorial, celui-ci ayant été ensuite validé par le Bureau syndical en date du 25 mai 2012.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables exprimera le positionnement souhaité pour le territoire à échéance 2030. Sans préjuger de son contenu définitif, voici les trois axes stratégiques du projet de territoire proposés par le Cabinet EAU, qui anime la démarche d'élaboration du SCOT :

- Fonder un système territorial solide en renforçant un réseau de pôles locaux différenciés ;
- Une nouvelle ruralité pour vivre (ensemble) au pays ;
- Economie et Environnement : de la contrainte... à l'innovation.

Pour l'heure, les pôles de l'agglomération de Nemours, de Souppes-sur-Loing, Château-Landon, Egreville, Beaumont-du-Gâtinais et Lorrez-le-Bocage ont été retenus. Le développement économique s'appuiera notamment sur ces pôles, ce qui correspond à la démarche de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Les étapes à venir sont les suivantes :

- Elaboration du PADD : jusqu'à décembre 2012
- Elaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs : d'octobre 2012 à mai 2013
- Arrêt du projet de Scot : d'avril 2013 à juin 2013
- Avis, enquête publique et approbation du Scot : de juin 2013 à novembre 2013

Aménagement de l'espace : demande d'avis sur le Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France

La Communauté de Communes a été sollicitée par un courrier en date du 6 avril 2012 pour émettre son avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains de la Région Ile-de-France. Le Conseil Communautaire a six mois pour se prononcer.

Le PDU d'Ile-de-France est un document de planification et de programmation qui définit les objectifs à atteindre et les actions à entreprendre pour organiser de façon durable les déplacements des Franciliens. Les mesures envisagées doivent permettre d'organiser le transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. Ce plan vise à assurer un équilibre durable entre les besoins de mobilité et la protection de l'environnement et de la santé.

L'élaboration d'un PDU est obligatoire dans les périmètres de transports urbains des agglomérations de plus de 100 000 habitants depuis la Loi sur l'Air et l'utilisation rationnelle de l'énergie (1996).

Le PDU d'Île-de-France doit être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Île-de-France. Les SCOT et PLU doivent lui être compatibles.

À l'égard des travaux en cours pour l'élaboration du SCOT, il semble pertinent de préparer cet avis au sein du SMEP, plus à même de se prononcer sur ces enjeux.

Le Bureau Communautaire a proposé de solliciter le SMEP pour préparer une contribution qui soit commune aux deux Communautés qui partagent le SCOT Nemours-Gâtinais. Le Conseil Communautaire accepte cette proposition.

• Aménagement de l'espace : Avis sur le projet de remblaiement de la carrière à Souppes-sur-Loing

Dans un courrier du 30 mai 2012, la Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne a sollicité l'avis de la Communauté de Communes sur la demande d'autorisation pour l'exploitation d'une installation de stockage de

déchets inertes déposé par la société SCSL sur le site du Lieu-dit « La Carrière de la Plaine » - Commune de Souppessur-Loing.

Par un courrier en date du 14 juin, le Président informe l'Assemblée qu'il a transmis un avis favorable, dans la mesure où les conditions posées par la Commune de Souppes-sur-Loing seront satisfaites.

• Comité « Développement touristique » : avancée des travaux

Le Comité « Développement touristique » s'est réuni le 22 mai dernier.

A cette occasion, un premier diagnostic touristique a été proposé aux membres, qu'il s'agit désormais de finaliser avant de l'utiliser pour déceler des opportunités de développement touristique.

Les travaux avec le CODERANDO suivent leur cours.

- Bruno BASCHET indique que la réflexion est dans un premier temps sur le côté Ouest du territoire de la CCGVL. Le Comité prépare un document de communication communautaire pour les Journées Européennes du Patrimoine, qui sera finalisé d'ici mi-juillet (réunion du Comité prévue le 10 juillet). Les Communes qui organisent un évènement sont invitées à transmettre l'information à la Communauté de Communes. Les Offices de tourisme sont déjà associés.
- Maryse MARLIN indique que les membres sont également très enthousiastes à propos du site Internet et de la mise en service de l'agenda des évènements communautaires mis en ligne.

Comité « Communication » : avancée des travaux

Le Président donne la parole à Michel VARLET, Vice président en charge de la communication. Michel VARLET l'en remercie et expose les points suivants.

Le Comité « Communication » s'est réuni le 5 juin dernier, pour aborder les questions suivantes :

- Choix des thèmes et rédaction des articles sur le site Internet (www.ccgvl77.fr);
- Acquisition d'un forfait pour accéder à une banque d'images ;
- Répertoire des entreprises, des restaurants et hébergements (site Internet) ;
- Actualisation de l'agenda des évènements (site Internet);
- Propositions d'articles pour les bulletins municipaux ;
- Choix d'investissement pour des outils de communication.

Les membres du Comité se sont également interrogés sur la pertinence de **panneaux d'entrée de ville** indiquant l'appartenance de la Commune à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing. L'avis des Maires a donc été sollicité le 21 juin dernier. Parmi les élus représentant seize Communes, une dizaine était intéressée par cet investissement. Un Maire s'est prononcé contre, les autres élus ne se sont pas prononcés, étant notamment dans l'attente d'éléments budgétaires plus précis. Des demandes de devis vont être réalisées afin de confirmer ou pas cet investissement.

Le Président souligne qu'il s'agissait ici de recueillir l'avis de principe des Maires présents, afin de savoir s'il était pertinent d'approfondir le projet. Au vu des retours majoritairement positifs, des éléments tarifaires seront apportés prochainement.

• <u>Mutualisation des moyens</u>: retour sur la restitution des enseignements de l'enquête auprès des Maires (21 juin 2012)

Le Président donne la parole à Michel VARLET, Vice-président délégué aux Finances et à l'Administration Générale, pour présenter ce point.

Au cours des mois de novembre et décembre 2011, Michel VARLET, Vice-président délégué à l'Administration Générale, aux Finances et à la Communication, a sollicité les Maires des vingt Communes-membres pour échanger à propos de la mutualisation des moyens.

Quatre grandes questions ont été posées aux Maires, accompagné(e) ou non de leurs adjoints et collaborateurs : comment votre Commune fonctionne-t-elle aujourd'hui ? Quelles sont les difficultés ou les limites que vous rencontrez ? Qu'est-ce qui fonctionne bien, dans votre Commune ? Que vous inspire le terme « mutualisation des moyens » ?

Ces questions ont permis de recueillir les perceptions, idées, craintes éventuelles et aspirations des uns et des autres vis-à-vis de la mutualisation.

Suite à ce recueil d'avis, des pistes de mutualisation ont été pressenties. Un retour de cette démarche a été proposé aux vingt Maires le jeudi 21 juin.

Au cours de cette restitution, plusieurs pistes ont retenu l'attention des élus présents :

 Groupement d'achats: pour le sel, les contrats de contrôle (sécurité, extincteurs...), les consommables pour l'entretien de la voirie (enrobé à froid, peinture de route...), le fuel, le papier.

Pour ces achats, il est convenu de réaliser une enquête auprès des Mairies pour connaître leurs états de consommation. Ces informations permettront de préciser les besoins des Communes. Celles qui le souhaiteront pourront éventuellement s'impliquer dans la procédure de mise en concurrence des entreprises qui pourrait être lancée ultérieurement.

L'équipement informatique et bureautique a également été cité : les Communes seront donc interrogées sur la nature de leur équipement et de leurs contrats de maintenance.

- Michel VARLET indique qu'un appel à concurrence communautaire pourrait être mené, mais que chaque Commune réaliserait ses propres achats, dans le cadre fixé par le marché conclu à l'issue de la mise en concurrence.
- Le Président précise qu'un tel appel à concurrence nécessiterait d'indiquer un seuil minimum et un seuil maximal d'achats. C'est pourquoi l'estimation des besoins communaux devrait être réalisée finement, sur la base des états de consommation. Cette piste, issue des réflexions des élus, viserait à faire des économies d'échelles et serait donc bénéfique à tous.
 - **Groupement de travaux** : les travaux relatifs à l'entretien de la voirie ont recueilli l'intérêt de la plupart des élus présents. Néanmoins, ceux-ci ont également pointé la complexité de ce sujet : un groupement de travaux sur ce sujet nécessite d'estimer finement les besoins des Communes, mais aussi d'anticiper le suivi des travaux. Les Mairies vont être sollicitées pour décrire leurs pratiques en la matière et pour estimer leurs besoins.
 - Deux autres sujets ont recueilli un intérêt important, sans être validés à ce jour: le suivi des travaux de mise aux normes dans le cadre des SPANC (une fois qu'ils seront mis en place sur tout le territoire) et le service mutualisé d'urbanisme. Pour ce dernier thème (instruction des dossiers), il s'agit d'anticiper les évolutions à venir dans la répartition des compétences entre Etat et Collectivités territoriales.
 - 2. <u>Développement économique</u>: validation du Dossier de consultation des entreprises relatif au marché public pour la « réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de zones d'activités économiques et pour la création d'une structure porteuse de développement » et autorisation du Président à signer le marché conclu à l'issue de la procédure de mise en concurrence

Le Président donne la parole à Francis BOURCIER, Vice-président délégué au Développement économique, à l'Emploi et à l'Aménagement de l'espace. Avant d'aborder le point à l'ordre du jour, celui-ci propose de communiquer des informations générales sur les actions menées en matière de développement économique :

 Etude préalable à une opération collective de revitalisation du Commerce et de l'Artisanat de proximité, menée avec la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Seine-et-Marne :

Le diagnostic a été finalisé puis présenté aux artisans-commerçants au cours d'un petit-déjeuner pendant lequel les participants, peu nombreux il est vrai, ont exprimé avec intérêt leurs idées pour le maintien, le développement et l'animation du tissu existant.

A ce jour, trois axes de réflexion apparaissent :

- Adaptation de l'offre commerciale et artisanale aux (nouveaux) modes de vie de la population locale : horaires d'ouverture des commerces, produits locaux, développement des courses sur Internet, notion de services dans les petites Communes...
- O Maintien et développement du tissu commercial et artisanal existant : accompagnement des créateurs, repreneurs, transferts, reprises...; financement des travaux ; difficultés financières, charges sociales...
- O Animation locale et promotion du territoire : visibilité et accessibilité des marchés pour les personnes n'habitant pas les Communes concernées ; promotion de l'image du Gâtinais, de son identité commerciale et touristique ; Communication ; Réseaux sociaux ; fidélisation des clients...

Deux ateliers organisés à Château-Landon et Egreville ont permis d'associer des artisans et commerçants volontaires à l'expression de pistes d'actions.

A partir de ce travail, la CCI et la Chambre de Métiers et d'Artisanat proposeront en septembre un programme d'actions qui sera soumis au Comité de pilotage. L'objectif est de valider ce programme d'actions en octobre devant le Conseil Communautaire.

- Accueil des porteurs de projet :

Anne-Sophie PERON, Agent de développement économique et touristique, est sollicitée par deux types de publics : des entrepreneurs déjà installés qui ont des projets de transmission ou de développement ; des porteurs de projet qui souhaitent créer une activité, souvent dans le commerce et les services à la population. Jusqu'à présent, les recherches de locaux sont difficiles à satisfaire.

Anne-Sophie PERON est en contact direct et régulier avec les représentants des organismes consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de métiers et d'artisanat). Ce partenariat permet d'assurer une veille active sur le territoire.

Le partenariat avec la plate-forme d'initiatives locales « Melun Val de Seine Initiatives » porte ses premiers fruits : la repreneuse du café-restaurant de Chaintreaux a ainsi pu bénéficier d'un prêt d'honneur. Elle a particulièrement apprécié l'accompagnement technique proposé par MVSI, en partenariat avec la CCI.

- Enfin, la Communauté de Communes s'est fixé comme objectif de favoriser la **mise en réseaux des** entrepreneurs du territoire :

Un premier petit-déjeuner avait été organisé en décembre 2011, un second vient d'avoir lieu, le 21 juin. Cette fois-ci, le petit-déjeuner était orienté sur la thématique de l'emploi et du recrutement. Ont été conviés les représentants de Pôle Emploi de Nemours, de la Mission Locale et d'Initiatives 77. Les entrepreneurs présents étaient représentaifs du tissu économique local. Les partenaires ont présenté leur offre de services. Surtout, ce temps a permis aux uns et aux autres d'échanger librement autour d'un café : on constate que cette convivialité est toujours appréciée.

Les entrepreneurs se sont également montrés très enthousiastes quant au répertoire mis en ligne sur le site de la Communauté.

Ensuite, Francis BOURCIER reprend l'ordre du jour en rappelant succinctement l'historique de la réflexion à propos de l'aménagement des zones d'activités économiques et de la création d'une structure porteuse de développement.

- Le Conseil Communautaire a été amené à se prononcer sur l'aménagement de la ZAE Val de Loing II dès les premiers pas de la Communauté. En effet, ce projet fait partie des priorités ayant motivé la création de la Communauté de Communes.
- L'élaboration en 2010 d'une stratégie communautaire de développement économique puis la réalisation, en 2011, du diagnostic des ZAE existantes ont conduit à élargir la réflexion à l'aménagement de la ZAE d'Egreville, ce site présentant un potentiel de développement pertinent à court et moyen termes.
- La réflexion de 2010 a également conduit le Conseil Communautaire à faire émerger un projet de structure porteuse de développement, qui permettrait de répondre à la fois aux besoins de locaux à vocation économique, de services aux entreprises et de promotion économique du territoire.

L'avancée de ces réflexions a été validée par le **Conseil Communautaire** lors de la séance **du 27 février 2012**, au cours de laquelle ont été validées **deux fiches-actions** pour 2012 :

- FA 1 Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement et le développement de l'offre foncière à vocation économique
- FA 5 –Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux d'activités, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire

L'analyse critique des deux études envisagées a poussé la Commission à proposer de **les fusionner en une seule**, sans en modifier les objectifs. Un nouveau cahier des charges a donc été préparé, qui vise à mener de pair les réflexions sur le développement de l'offre foncière et de l'offre immobilière à vocation économique.

Francis BOURCIER apprécie la qualité du cahier des charges préparé à l'issue des débats de la Commission, qui ont été vifs mais fructueux. Il précise que le choix du cabinet sera essentiel pour atteindre les objectifs de l'étude.

Les travaux en cours dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Nemours-Gâtinais viennent conforter la nécessité de définir la vocation souhaitée des futures zones d'activités économiques du territoire, en complémentarité avec l'offre des territoires voisins et en adéquation avec les ressources endogènes et la capacité d'attractivité du territoire.

Francis BOURCIER résume ensuite le contenu des documents du Dossier de Consultation des Entreprises. Il insiste particulièrement sur le Cahier des Clauses Techniques Particulières, qui décrit les objectifs de la mission et le déroulement envisagé, en quatre phases :

- Phase 1: Définition de la stratégie communautaire de développement de l'offre foncière et immobilière à vocation économique

- Phase 2 : Etude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de la ZAE Val de Loing II à Souppes-sur-Loing et de la ZAE du Bois des Places à Egreville
- Phase 3 : Etude d'opportunité et de faisabilité d'une structure porteuse de développement
- Phase 4 : Etude de faisabilité technique et financière d'une structure porteuse de développement, adaptée à un site (tranche conditionnelle)

Au vu des délais nécessaires à la passation de ce marché public, l'étude pourrait démarrer **début décembre 2012**. La phase 1 serait terminée fin février 2013 (en cours d'élaboration du document d'objectifs du SCOT). Les phases 2 et 3 pourraient être menées en partie simultanément et terminées avant l'été. Quant à la phase 4, elle pourrait être menée à compter de septembre 2013. L'ensemble serait donc mené en parallèle et en complémentarité avec le Schéma de Cohérence Territoriale.

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité le dossier de consultation des entreprises.

Le Président reprend la parole et demande aux délégués communautaires si des observations sont à formuler. Le Conseil répond par la négative.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir passer au vote.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président ;

VU les documents de consultation nécessaires à la passation du marché public pour la réalisation d'une

étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement de zones d'activités économiques et pour la

création d'une structure porteuse de développement

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}-**VALIDE** le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), l'acte d'engagement et le règlement de consultation nécessaires au lancement de l'appel d'offres ;

Article 2 **CHARGE et AUTORISE** le Président de réaliser les procédures nécessaires au lancement de l'appel d'offres.

Article 3 AUTORISE le Président à signer le marché public en fonction du choix émis par la Commission d'Appels d'Offres à propos de l'offre économiquement la plus avantageuse.

3. Transport à la demande et services à la population

a. <u>Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse dans le cadre du marché pour l'exécution des services de Transport collectif assurés à la Demande et autorisation donnée au Président de signer le marché</u>

Le Président donne la parole à Antoine DEFOIX, Vice-président délégué au Transport à la demande et aux Services à la Population. Celui-ci récapitule l'ensemble des travaux menés par la Commission depuis la dernière séance du Conseil Communautaire.

Suite à la délibération n° 2012-03-26_13 prise le 26 mars 2012 validant le projet de marché public pour l'exécution des services de Transport collectif assurés à la Demande, un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 30 mars 2012 sur le BOAMP et le JOUE, ainsi que sur le profil d'acheteur de la Communauté.

Pour rappel, le cahier des clauses techniques particulières présente la nature et les caractéristiques du service envisagé et présente les moyens que doit mettre en œuvre le prestataire pour exécuter le service.

Le service de Transport à la demande sera exploité **du lundi au vendredi**, le **matin** et **l'après-midi. Le mercredi après-midi**, il sera particulièrement orienté **vers le public jeune**.

Le territoire est partagé en trois zones (est, ouest, centre) successivement desservies, permettant de se rendre à Souppes, Château-Landon, Egreville, Nemours et Montereau-Fault-Yonne. Le service assure une desserte **de points d'arrêts à points d'arrêts.**

Le Cahier des charges incluait également une tranche conditionnelle pour la mise en place d'une demi-journée de service supplémentaire, le samedi.

Un véhicule de neuf places assises devra être affecté au service TAD de la Communauté de Communes du Gâtinais-Val-de-Loing et un véhicule aménagé est prévu pour accueillir des personnes à mobilité réduite en fauteuil (véhicule de réserve).

Les usagers accèderont à ce service selon les coûts de la tarification francilienne.

La **Commission d'Appel d'Offres** de la Communauté de Communes s'est réunie le **15 mai** dernier pour procéder à **l'averture des plis reçus** et pour procéder à **l'analyse des candidatures**. Deux plis ont été reçus : les deux candidatures ont été jugées recevables par la Commission d'Appel d'Offres. Il s'agit des candidatures de Veolia et des Courriers d'Île-de-France. Seule une de ces candidatures comprenait une variante pour le mercredi après-midi, celle de Veolia. Dans l'analyse des offres, il a été considéré que trois offres avaient été communiquées à la Communauté de Communes.

La Commission « Transport à la demande et Services à la population » s'est réunie le **13 juin** pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres et formuler un avis. Elle a proposé de **demander des précisions** aux deux candidats. Ceux-ci ont communiqué leurs réponses en temps et en heure.

La **Commission d'Appels d'Offres** s'est à nouveau réunie le **lundi 25 juin**, à 10h30, pour procéder au **choix de l'offre économiquement la plus avantageuse**. A cette occasion, Gontran MESRE, du Cabinet ITER, a présenté le rapport d'analyse des offres, au regard des critères fixés dans le Dossier de consultation des entreprises : pour rappel, un critère « prix des prestations » pour 50 points et un critère « valeur technique », pour 50 points également.

La **valeur technique** des trois offres est de **qualité similaire** : leurs propositions sont adaptées à la demande exprimée dans le cahier des charges et les deux candidats sont prêts à mobiliser des moyens suffisants et pertinents pour assurer le service.

Par contre, les prix des trois offres sont très différenciés.

Si l'on considère la tranche ferme, avec une exécution du service du lundi au vendredi et avec une prévision annuelle de 25.000 km, on obtient un prix de :

- 89.009,02€ TTC pour l'offre n°1 (VEOLIA offre de base)
- 101.380,36 € TTC pour l'offre n°2 (VEOLIA offre avec variante, celle-ci ne présentant pas un intérêt technique suffisant)
- 195.620,61 € TTC pour l'offre n°3 (CIF-KEOLIS offre de base)

On remarque avec satisfaction que l'offre de base de Veolia est proche des estimations produites par le Cabinet ITER.

Le marché comporte une tranche conditionnelle concernant le fonctionnement du service de transport à la demande une demi-journée supplémentaire par semaine. Le candidat n°1 – Veolia a proposé d'organiser le service du samedi en coordination avec l'agenda des évènements communautaires. Dans tous les cas, le déclenchement de la tranche conditionnelle paraît aujourd'hui prématuré : le service doit d'abord être mis en place et évalué au bout d'un an de fonctionnement, afin d'estimer l'opportunité d'un service le samedi.

Après apport de précisions par les deux candidats, l'analyse des offres donne les résultats suivants :

Société	Note "Prix total TTC"	Note «Valeur technique"	Note globale	Rang de classement
Candidat n°1 Veolia	50,00	44	94	1
Candidat n°1 Veolia variante	43,97	44	88	2
Candidat n°2 CIF Keolis	22,82	47	70	3

Le candidat n°1, avec son offre de base, apparaît comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse. La variante n'est pas intéressante. Au vu des résultats de l'appel d'offres, la Commission d'Appels d'Offres a proposé de prendre acte des prix proposés mais de ne pas affermer la tranche conditionnelle pour l'instant. Au besoin, celle-ci pourra être déclenchée n'importe quand, tout au long du marché.

Remarque : la note « Prix total » est obtenue à l'aide d'une formule qui tient compte, de façon pondérée, à la fois de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle.

Le Président reprend la parole pour préciser les éléments budgétaires du projet. Le coût du service sera pris en charge par la Communauté de Communes, avec le soutien financier du STIF (participation annuelle au fonctionnement du service de l'ordre de 28.900 euros) et du Conseil Général (prise en charge de 50% du reste-à-charge de la Collectivité, après déduction de l'aide du STIF).

Antoine DEFOIX précise que le prix du service effectué par le candidat retenu se décompose en un prix fixe, annuel, de coût de gestion, d'un montant de 56.053,02 € TTC. Le prix unitaire au km de ce candidat est de 1,65 €TTC.

Aussi, en estimant à 20.000 le nombre de kilomètres parcourus en une année, le coût du service est estimé à 89.009,02 € TTC.

Prix du service, pour 20.000 km annuels (offre de base, sans tranche conditionnelle)	89.009,02 € TTC
Participation du STIF	28.900 €
Reste-à-charge	60.109,02 €
→ Conseil Général	30.054€
→ Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing	30.055€

Cette projection budgétaire ne prévoit pas de recettes directes, issues de la vente de titres de transport à bord des véhicules. Néanmoins, il est fort probable que certains usagers acquièrent leur titre à bord des véhicules : les recettes alors récoltées par le prestataire seront déduites des factures envoyées à la Communauté de Communes.

Le coût résiduel pour la Communauté de Communes peut ainsi être estimé dans une **fourchette maximale de 30.000** à **35.000 euros par an**.

- Le Président cite l'exemple d'une Communauté de Communes Seine-et-Marnaise qui se voit aujourd'hui dans l'obligation de développer le service, celui-ci connaissant un grand succès auprès des jeunes et des personnes âgées (après la montée en charge des trois premières années).
- Pierre ROY s'interroge sur l'avenir du marché si la société Veolia était amenée à abandonner son activité de transporteur. Maryse MARLIN le rejoint sur ce point et demande si cette éventualité est prévue dans le marché.
- Le Président confirme que les clauses de cession ou de cessation d'activités sont prévues dans le cahier des clauses administratives particulières. Si Veolia cédait son activité de transport, son successeur serait tenu d'honorer le marché dans les mêmes conditions.

Réuni le 25 juin 2012, le Bureau Communautaire a validé à l'unanimité le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse proposé par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil Communautaire est appelé à attribuer le marché et à autoriser le Président à signer tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU le Code des Marchés Publics :

VU l'avis d'appel public à la concurrence n° 12-65835 publié le 30 mars 2012 sur le BOAMP et le JOUE,

ainsi que sur le profil d'acheteur de la Communauté;

CONSIDERANT les deux candidatures déposées dans le cadre de ce marché, jugées recevables par la Commission

d'Appel d'Offres lors de la séance d'ouverture des plis et d'analyse des candidatures du 15 mai 2012 :

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres présenté par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Communauté, le

cabinet ITER;

VU le Procès-verbal de la Commission d'Appel d'offres du 25 juin 2012 :

ENTENDU l'exposé du Président :

VU l'avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

ATTRIBUE le marché public relatif à l'exécution des services de transport collectif assurés à la demande, **offre de base**, à l'entreprise « VEOLIA Transport », domiciliée au 169 avenue Georges Clémenceau – 92735 NANTERRE Cedex.

Article 2 - AUTORISE le Président à signer le marché public suivant :

- **Tranche ferme**: exploitation du service de transport à la demande du lundi au vendredi, le matin et l'après-midi
- Entreprise « VEOLIA Transport », domiciliée au 169 avenue Georges Clémenceau 92735 NANTERRE Cedex
- Montant du marché : montant annuel de 83 186,00 € HT soit 89 009,02 € TTC sur la base de 20 000 km en charge par an.

- Article 3
- Les crédits nécessaires sont prévus au budget communautaire (Fonctionnement article 6247 Transports collectifs).
- Article 4
- **PREND ACTE** du coût additionnel de la tranche conditionnelle (fonctionnement du service ½ journée supplémentaire par semaine samedi matin ou après midi) mais **DECIDE** de ne pas affermer cette tranche au lancement du service et plutôt d'attendre un retour d'expérimentation sur au moins une année.
- b. <u>Présentation et validation de la convention relative au soutien financier apporté par le Département aux services de Transport à la Demande « Proxi'Bus » de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing</u>

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing a reçu délégation de compétence du Syndicat des Transports d'Île-de-France en décembre 2011 et prévoit la mise en place de son service de Transport à la demande à compter du ler octobre 2012.

La décision de lancer le service venant d'être prise par le Conseil Communautaire et conformément au règlement relatif au soutien financier apporté par le Conseil général de Seine-et-Marne aux intercommunalités pour leurs projets de transports à la demande, le Département de Seine-et-Marne prévoit d'accorder une subvention à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing pour le fonctionnement de ce service.

Dans ce cadre, il convient de conclure une convention, dont **l'objet (article 1)** est de déterminer les **conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien financier à la Communauté de communes par l'attribution d'une subvention** destinée à la mise en place et au fonctionnement du service de transport à la demande sur le territoire de la Communauté de Communes.

Cette convention précise, dans l'article 2, les obligations de la Communauté de Communes en matière d'utilisation de la subvention et de communication (application de la charte « Proxi'bus »)

Au-delà de la charte « Proxi'bus », le Président rappelle l'importance de l'information et de la communication pour encourager les usagers à s'en emparer. Des actions dans la presse devront être programmées.

L'article 3, quant à lui, décrit les **engagements du Département** : aussi, le Département s'engage à verser à la Communauté de communes une **subvention annuelle de fonctionnement**, calculée en fonction de la population desservie (population du territoire communautaire) mais aussi du nombre de demi-journées de fonctionnement hebdomadaire. Il est noté que la participation du Département est **plafonnée à 50% du déficit contractuel, défalqué des subventions accordées par le Syndicat des Transports d'Île-de-France.**

Le montant définitif sera recalculé annuellement au vu des justificatifs fournis par la Communauté de Communes.

La convention sera conclue pour une durée équivalente à celle du marché conclu entre l'intercommunalité et l'exploitant.

Réuni le 25 juin dernier, Le Bureau Communautaire a validé à l'unanimité ce projet de convention avec le Conseil Général.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

VU

le projet de convention présenté par le Vice-président délégué au Transport à la demande et aux Services à la population ;

VU

la Fiche-action n°19bis « Création d'un service intercommunal de transport à la demande », inscrite dans le programme d'actions 2012 du Contrat CLAIR Val de Loing ;

CONSIDERANT le lancement du service communautaire « Transport à la demande » à compter du 1er octobre 2012 »

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}-**VALIDE** la convention relative au soutien financier apporté par le département de Seine-et-Marne aux services de transport à la demande Proxi'bus de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

Article 2 - **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

c. Aménagement des points d'arrêt dans les Communes

La Commission « Transport à la demande et Services à la population » s'est réunie le 13 juin dernier pour prendre connaissance du rapport d'analyse des offres préparé par ITER, formuler des observations, avis et demandes de précisions.

A cette occasion, les membres ont évoqué la nécessité de **préparer dès maintenant la matérialisation des points** d'arrêts et ce afin d'anticiper l'éventuel lancement du service au 1^{er} octobre 2012 :

- sur les points d'arrêts existants, avec un poteau : il s'agira d'apposer un autocollant et une note d'information ;
- sur les points d'arrêts existants, sans poteau : il s'agit d'installer un poteau (acheté par la Communauté, posé par la Commune) afin d'y apposer les outils d'information nécessaires.
- sur les points d'arrêts inexistants : il s'agit d'abord de vérifier la pertinence d'un point d'arrêt puis de procéder si besoin aux aménagements.

Antoine DEFOIX remercie les Communes de bien vouloir remplir rapidement les précisions demandés sur chaque point d'arrêt afin de pouvoir être opérationnel dès le lancement du service.

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité le projet d'aménagement des points d'arrêt.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le lancement du service communautaire « Transport à la demande » à compter du 1^{er} octobre 2012

CONSIDERANT l'enjeu poursuivi par la Communauté de Communes en matière d'accessibilité du service pour l'ensemble des habitants du territoire communautaire, quelle que soit leur Commune de résidence ;

la nécessité de procéder à la matérialisation de certains points d'arrêts existants ou à créer sur le territoire communautaire ;

VU l'avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Article 1^{er} CHARGE la Commission « Transport à la demande et Services à la population » de préparer et finaliser le choix des investissements et aménagements nécessaires à la matérialisation des points d'arrêts pour le service communautaire « Transport à la demande », en concertation étroite avec les Communes ;
- Article 2 AUTORISE le Président à engager la procédure de passation du marché public et de recourir à la procédure adaptée dans le cadre de la matérialisation des points d'arrêt pour le service de transport à la demande communautaire ;
- Article 3 **AUTORISE** le Président à signer le ou les marché(s) à intervenir.
- Article 4 Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif d'investissement (Chapitre 21 Immobilisation corporelles) et ces investissements ont été inscrits dans la Fiche-action FA19bis « Création d'un service intercommunal de transport à la demande » du programme d'actions 2012 (Contrat CLAIR).
- Antoine DEFOIX remercie les membres de la Commission « Transport à la demande et Services à la population » et la Coordinatrice de la Communauté de Communes, Anne-Claire LEBARON, pour leur assiduité et leur efficacité. Il apprécie le fait que seulement 18 mois ont été nécessaires pour l'élaboration de ce service.

4. Petite Enfance

a. Présentation des projets du Relais d'Assistantes Maternelles pour l'année 2012-2013

Le Président donne la parole à Rose-Marie LIONNET, Vice-présidente déléguée à la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse. Celle-ci informe le Conseil Communautaire que la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » a validé le rapport d'activités 2011 du RAM, présenté en séance le 24 mai 2012. A cette occasion, un **premier bilan du RAM** a été présenté.

On rappelle que les activités du RAM s'organisent autour de **quatre grandes missions** définies par la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

→ Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément

- Actions entreprises en 2011-2012 :

- o Veille juridique
- o Publication de documents d'explication de la convention collective ; mise à disposition de brochures
- o Permanences téléphoniques ou sur rendez-vous pour les parents et assistantes maternelles : réponse aux questions particulières, aide à la rédaction des documents administratifs (contrats de travail et fiches de paye, mensualisation...).
- o Réunions à l'attention des parents et assistantes maternelles sur la convention collective

- Remarques :

o En 2011, le temps dévolu aux permanences administratives (par téléphone ou sur rendez-vous) a été plus faible que prévu dans le projet socioéducatif initial. Néanmoins, on s'aperçoit en 2012 que les

animateurs sont **de plus en plus sollicités**, notamment lors des périodes de fin de contrat, de calcul des congés payés ou de contractualisation.

- Le rôle joué par les partenaires (Mairies en particulier) pour orienter les parents vers le RAM est sensible: les parents contactent le RAM pour obtenir la liste des assistantes maternelles que les Communes ne communiquent plus et ils en profitent pour poser d'autres questions sur la convention collective.
- o Les **permanences administratives** sont organisées **avec souplesse** : certaines assistantes maternelles prennent rendez-vous après un atelier d'éveil. Les rendez-vous sont nombreux le mercredi, en particulier à Souppes-sur-Loing. Beaucoup de questions sont résolues par téléphone. Pour l'heure, aucun rendez-vous n'a été pris en soirée ou le samedi, mais cela reste possible en cas de besoin.
- o Dans tous les cas, les animateurs prennent garde de **rester neutres** dans les réponses qu'ils apportent.
- o Secteur Beaumont-du-Gâtinais / Château-Landon : 60 contacts d'assistantes maternelles (ces chiffres inclus la présence aux ateliers d'éveils) et 27 contacts de parents en **2011.**
- o Secteur Souppes-sur-Loing / Egreville: 180 contacts d'assistantes maternelles et 19 contacts de parents en **2011**
- o Thématiques abordées lors des permanences administratives : le contrat de travail, les questions diverses administratives et la rémunération, les congés payés et la mensualisation. L'éveil de l'enfant et la recherche de mode d'accueil sont également abordés, mais plutôt dans une moindre mesure ou dans un second temps des conversations.

→ Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel

- Actions entreprises en 2011-2012 :
 - o Accueil et orientation des candidats à l'agrément
- Remarques:
 - o Le **partenariat avec la Maison Départementale des Solidarités** a permis aux animateurs du RAM de participer aux **réunions d'information aux candidats à l'agrément**. Aussi, le RAM est identifié comme un partenaire des futurs assistants maternels dès le début de leur projet professionnel.
 - o Les animateurs ont également été sollicités directement par des personnes souhaitant demander un agrément, qui voulaient connaître l'état de l'offre et de la demande en mode d'accueil sur le territoire.

→ Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux

- Actions entreprises en 2011-2012 :
 - o Ateliers d'éveil (activités psychomotrices libres, éveil sensoriel, activités manuelles)
 - o Ateliers bébés-lecteurs
 - o Réunions, le soir, avec des thèmes permettant aisément les échanges (la lecture pour les tout-petits)

Remarques :

- o Sur l'antenne de Château-Landon, le RAM est bien identifié par les assistantes maternelles, qui participent et s'investissent activement dans les ateliers d'éveils. Des échanges réguliers ont lieu avec les accueillantes du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (les deux services sont installés dans le même local). Grâce à ce lieu commun les parents fréquentant le LAEP sont orientés facilement sur le RAM pour la recherche d'une future assistante maternelle.
 - Quatre assistantes maternelles participent régulièrement aux ateliers bébés-lecteurs. Les bénévoles de la bibliothèque ont constaté que les ateliers bébés-lecteurs avaient favorisé les visites de certaines assistantes maternelles.
- o Sur l'antenne de Beaumont-du-Gâtinais, un temps d'adaptation a été nécessaire tout le long de l'année 2011: il a conduit à la constitution d'un petit groupe d'assistantes maternelles (quatre environ) qui fréquentent régulièrement les ateliers. Par contre, l'atelier bébés-lecteurs est peu fréquenté. Cela s'explique notamment par la durée trop courte de l'atelier au regard de la durée du déplacement nécessaire.
- o Sur l'antenne **d'Egreville**, **deux groupes d'assistantes maternelles se sont rapidement constitués**, qui participent chaque semaine activement aux ateliers d'éveil. Une dynamique de groupe s'est créée. Six assistantes maternelles ont pris l'habitude de participer aux ateliers bébés-lecteurs : cet atelier est proposé en continuité avec l'atelier d'éveil libre, ce qui facilite la participation des assistantes maternelles qui peuvent cumuler les deux ateliers. Le déplacement devient alors pertinent à leurs yeux.
- Dans l'attente d'un lieu d'accueil pour les ateliers d'éveils à Souppes-sur-Loing, huit assistantes maternelles participent déjà assidument aux ateliers bébé-lecteur organisés une fois par mois à la bibliothèque. Un projet d'intégration du RAM dans les futurs locaux de l'accueil de loisir sans hébergement est en cours (à échéance 2014-2015).

- Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants
 - Actions entreprises en 2011-2012 :
 - o Réalisation et actualisation d'une **base de données des assistantes maternelles** (localisation, nombre d'agrément, nombre d'enfants accueillis, horaires et jours de disponibilité...)
 - o Plan de communication et d'information
 - o Rédaction du rapport d'activité
 - O Coordination avec les associations d'assistantes maternelles, avec les lieux d'accueil parentsenfants et avec la micro-crèche associative.
 - Remarques :
 - o En 2011, le travail de communication a représenté une part importante du travail des animateurs : la préparation des outils d'information (réunions, affiches, triptyques de présentation du service...) était nécessaire pour optimiser l'identification du service auprès des parents, des assistantes maternelles et des partenaires locaux. On note que ces outils de communication doivent continués d'être actualisés et mobilisés.

Le développement et le renforcement du Relais d'Assistantes Maternelles vont s'appuyer sur plusieurs actions à compter de septembre 2012, qui veilleront à équilibrer les quatre missions initiales du service :

- → Organiser un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents, les professionnels ou les candidats à l'agrément
 - Poursuite des permanences administratives, par téléphone et sur rendez-vous. La souplesse des créneaux de permanences administratives sera maintenue (rendez-vous le midi, après les ateliers d'éveil...).
 - O Réunions ou ateliers à l'attention des parents et assistantes maternelles sur la convention collective (par exemple, sur le thème des impôts)
- → Contribuer à la professionnalisation de l'accueil individuel
 - o Information des assistantes maternelles sur le **droit individuel à la formation**
- → Animer un lieu où professionnels de l'accueil à domicile, enfants et parents se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux
 - o **Poursuite des ateliers d'éveil hebdomadaires** à Egreville et Château-Landon, à l'attention des assistantes maternelles et enfants de moins de trois ans, dans les mêmes conditions qu'en 2012-2013.
 - o Mise en place d'un atelier d'éveil hebdomadaire à Bougligny, dans la salle des associations.
 - Ouverture aux parents de l'atelier de Beaumont-du-Gâtinais : en effet, il n'y a pas de lieu d'accueil Enfants-Parents dans cette Commune. Certains parents isolés ont déjà manifesté leur intérêt pour les activités proposées par le RAM. Le RAM a une capacité d'accueil pour ces parents et leurs jeunes enfants, puisque les ateliers de Beaumont-du-Gâtinais ne sont pas saturés. L'ouverture des ateliers de Beaumont à des parents d'enfants de moins de trois ans a donc été validée par la Commission, étant entendu que les assistantes maternelles restent prioritaires et que la participation des parents doit être envisagée de façon assez souple, sans campagne de communication. Il s'agit avant tout de permettre aux parents de ne pas rester isolés et aux enfants de rencontrer d'autres enfants et adultes.
 - Mise en place d'un atelier d'éveil hebdomadaire à Souppes-sur-Loing, dans une salle de l'Espace Culturel. L'organisation d'un atelier dans cette salle ne peut être qu'une solution transitoire, car le local concerné n'est pas adapté à l'accueil de jeunes enfants (même si les règles de sécurité seront respectées).
 - o Mise en place d'un **atelier bébés-lecteurs mensuel à Lorrez-le-Bocage** et **poursuite des ateliers bébés-lecteurs dans les autres antennes** (Souppes-sur-Loing, Egreville, Château-Landon, Beaumont-du-Gâtinais).
 - O Lancement d'un atelier d'éveil corporel mensuel à Souppes-sur-Loing, Château-Landon et Beaumont-du-Gâtinais, en partenariat avec l'association ES Gymnastique.
 - Organisation d'une soirée thématique ouverte aux parents et assistantes maternelles, sur une thématique liée au développement du jeune enfant (en partenariat avec les Lieux d'Accueil Enfants-Parents de Souppes-sur-Loing et Château-Landon)
- > Participer à une fonction d'observation des conditions locales d'accueil des jeunes enfants
 - o Actualisation des bases de données démographiques (nombre de naissances par Commune) et suivi des agréments et du nombre d'enfants accueillis par les assistantes maternelles. Estimation de l'adéquation entre offre des assistantes maternelles et demande des parents.

- Le Président insiste sur la nécessité d'appréhender les quatre missions du RAM dans leur globalité et leur complémentarité, afin d'éviter que le service devienne un mode d'accueil : ce n'est pas le but du RAM, qui est avant tout un lieu d'information et d'orientation des parents et des professionnelles.
- Rose-Marie LIONNET confirme que les animateurs travaillent bien dans ce sens. La communication menée en septembre prochain mettra d'avantage en valeur la dimension administrative du RAM. Rose-Marie LIONNET salue le travail fait par les animateurs depuis un an.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2011 du Relais d'Assistantes Maternelles et des projets du service pour l'année 2012-2013.

b. <u>Validation des conventions avec les Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing pour l'utilisation de locaux municipaux</u>

Le lancement de deux ateliers d'éveil hebdomadaires à Souppes-sur-Loing et Bougligny nécessite de s'accorder sur les modalités d'utilisation des salles municipales mises à disposition par les Communes.

Aussi, les conventions conclues avec les Communes d'Egreville, Beaumont-du-Gâtinais et Château-Landon en 2011 seront adaptées pour être conclues dans les mêmes conditions avec les Communes de Souppes-sur-Loing et Bougligny.

La convention rappelle la **nature des biens** mis à disposition (description précise du local), la **date et la durée** de mise à disposition et les **engagements** de la Communauté de Communes (assurances) et de la Commune (état de consommation détaillé à fournir).

La convention prévoit une **mise à disposition des locaux à titre gratuit**, étant entendu que le bénéficiaire prenne à sa charge les **frais de fonctionnement occasionnés par son utilisation des locaux**. Ces frais de fonctionnement comprendront les **frais d'entretien**, une fois par semaine et les **frais de consommation d'eau et d'électricité**, au prorata du temps d'occupation de la salle. Le montant de ces frais de fonctionnement sera précisé au vu des états de consommation réels, après un semestre de fonctionnement du relais.

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau communautaire a validé à l'unanimité ces deux conventions.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire,

CONSIDERANT le développement du Relais d'Assistantes Maternelles itinérant et la mise en place d'un atelier d'éveil hebdomadaire à compter de septembre 2012 dans les Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing;

CONSIDERANT les propositions des Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing de mettre à disposition les locaux situés, d'une part, dans la salle associative de Bougligny (à côté de la Mairie) et d'autre part dans la salle Dullin de l'Espace Culturel de Souppes-sur-Loing;

CONSIDERANT la nécessité de s'accorder avec les Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing sur les modalités de ces mises à disposition, en particulier sur les modalités financières inhérentes au fonctionnement du service:

ENTENDU que ces modalités financières seront affinées suite à la mise en place du Relais d'Assistantes maternelles grâce aux états de consommation fournis par les Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing;

CONSIDERANT le modèle de convention validé par délibération du Conseil Communautaire le 9 décembre 2010 ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}- ACCEPTE la mise à disposition des locaux des Communes de Bougligny et Souppes-sur-Loing à la Communauté de Communes ;

Article 2 - **AUTORISE** le Président à signer les actes relatifs à ces mises à dispositions.

c. Validation d'une convention avec l'association ES Gymnastique

Lors de sa séance du 24 mai 2012, la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » a validé le projet **d'atelier d'éveil corporel** ouvert aux jeunes enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles.

Cet atelier a comme objectifs de :

- favoriser le développement moteur et social des enfants (échanges avec d'autres enfants et adultes, apprentissage des règles);
- permettre aux enfants de faire des expériences sensori-motrices à leur rythme, dans un lieu aménagé à cet effet ;

- permettre aux enfants de découvrir de façon ludique leur corps, leur motricité, leurs limites corporelles et ce, accompagné par leur assistante maternelle ;
- permettre aux assistantes maternelles de mieux comprendre les étapes du développement de l'enfant;
- permettre aux assistantes maternelles d'aider l'enfant à développer la conscience de son corps.

Ce projet d'atelier d'éveil corporel prend pleinement place dans le projet socio-éducatif du RAM.

La mise en place de cet atelier requiert à la fois un encadrement pédagogique spécifique et du matériel psychomoteur adaptés aux enfants de moins de trois ans.

Participeront à cet atelier les **enfants de moins de trois ans ayant acquis la marche, accompagnés de leur assistante maternelle**. Un espace sécurisé et sécurisant sera prévu pour les enfants plus jeunes. Chaque atelier accueillera au maximum douze enfants.

Ces ateliers mensuels démarreront à compter d'octobre 2012, à Château-Landon, dans le gymnase (dojo), à Souppessur-Loing (probablement à compter de janvier 2013) et à Beaumont-du-Gâtinais, dans la salle déjà occupée par le RAM.

Ces ateliers seront organisés en partenariat avec l'association ES Gymnastique de Château-Landon.

L'éducatrice sportive de l'association sera mise à disposition de la Communauté, à raison de **six heures par mois**, en vue d'assurer la mise en place et l'animation des trois ateliers d'éveil corporel proposés par le Relais d'Assistantes Maternelles sur le territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing.

Le projet d'atelier d'éveil corporel sera proposé pour **expérimentation au cours de la période octobre 2012 – juin 2013.** La convention sera donc conclue pour cette période de neuf mois.

Un bilan trimestriel sera effectué entre l'association et la Communauté de Communes en vue de remédier aux éventuelles difficultés d'exécution des missions prévues dans la convention et procéder aux ajustements nécessaires.

Le coût d'une séance est fixé à **75** ϵ , étant entendu que ce coût englobe la mise à disposition de l'éducatrice sportive et du matériel adapté pour une durée de deux heures (préparation, séance, rangement).

Les sommes seront créditées sur le compte de l'association, après signature de la présente convention, selon les procédures comptables en vigueur, et **au vu du relevé des séances effectivement réalisées**. Ce relevé sera transmis à la Communauté de Communes une fois par trimestre et vaudra titre de paiement.

La convention à conclure avec l'association ES Gymnastique reprend l'ensemble de ces modalités (nature des missions exercées par l'association, durée du partenariat, modalités financières, résiliation).

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau Communautaire a validé à l'unanimité cette convention.

Une convention pourra également être conclue entre la Communauté de Communes et la Commune de Château-Landon, pour acter l'utilisation mensuelle de la salle du dojo du gymnase de Château-Landon. Cette convention ne mentionnera pas de modalités financières, l'utilisation de cette salle restant très ponctuelle. Par contre, une attestation d'assurance y sera annexée.

- Maryse MARLIN demande si cet atelier sera organisé selon la même configuration que les ateliers d'éveils, sur inscription.
- Rose-Marie LIONNET et le Président répondent par l'affirmative.

DELIBERATION

Le Conseil communautaire,

VU le projet de convention présenté par le Président :

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Article 1^{er}- **VALIDE** la convention avec l'association ES Gymnastique, pour la mise en place d'ateliers d'éveil corporel au sein du relais d'assistantes maternelles itinérant ;
- Article 2 **AUTORISE** le Président à signer ladite convention et à procéder à l'ensemble des démarches nécessaires à sa mise en œuvre, y compris à signer une convention avec la Commune de Château-Landon pour l'utilisation mensuelle de la salle du dojo (Gymnase de Château-Landon).

Enfance et Jeunesse

a. Point d'avancement du projet « développement de l'offre en accueil de loisirs sans hébergement »

Le Président propose à Rose-Marie LIONNET de poursuivre son intervention pour présenter l'état d'avancement du projet sur les accueils de loisirs.

Rose-Marie LIONNET rappelle que le 26 mars 2012, le Conseil Communautaire a délibéré pour solliciter l'accompagnement de la Mutualité Sociale Agricole dans la conduite d'un projet de développement de l'offre en accueil de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans sur le territoire communautaire. Cette délibération est intervenue dans la continuité de la démarche « Politique Jeunesse et Intercommunalité ».

Celle-ci explique qu'un Comité de pilotage et un groupe-projet restreint ont été mis en place.

<u>Le Comité de pilotage, constitué de la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » s'est réuni le 28 mars</u> pour procéder au lancement de l'étude, en présence d'Anne GORISSE, Agent de développement social de la MSA.

A cette occasion, les points suivants ont été abordés :

- Définition de la notion d'Accueil de loisirs sans hébergement et des objectifs du projet :
 - o Pouvez-vous donner une définition d'un accueil de loisirs communautaire ?
 - o Qu'est-ce qui a motivé votre décision de travailler sur l'accueil de loisirs communautaire?
 - o Quels sont les objectifs d'un accueil de loisirs communautaire : pour la Communauté de Communes, pour les parents, pour les enfants ?
- Méthodologie : les objectifs et étapes du diagnostic territorial participatif, constitution du Comité de pilotage et du groupe-projet restreint en charge des recherches d'information, de l'analyse et des propositions
- Echéancier de l'étude : programme opérationnel attendu pour avril-mai 2013 (validation par le Conseil Communautaire)
- Première lecture du questionnaire auprès des parents, avec un taux de retour fixé entre 60 et 85 %.

Depuis, le groupe-projet s'est réuni à deux reprises :

- le **26 avril**, pour définir les objectifs de la concertation auprès des familles et élaborer le questionnaire,
- le 14 mai, pour prendre connaissance des premiers éléments de diagnostic et finaliser le questionnaire.

Le 11 juin dernier, le Comité de pilotage s'est à nouveau réuni.

L'échéancier suivant a été présenté : on constate que les délais devront être scrupuleusement respectés pour obtenir un programme opérationnel en mai 2013.

- mai 2012 : préparation du diagnostic et de l'enquête
- juin 2012 : finalisation du diagnostic et de l'enquête
- juillet-août 2012 : visite d'accueils de loisirs sur d'autres territoires
- septembre 2012 : lancement de l'enquête, rencontre avec des partenaires
- octobre 2012 : traitement de l'enquête puis croisement des données du diagnostic et des résultats de l'enquête
- novembre 2012: définition atouts-forces-faiblesses-risques, réunion de consultation, analyse
- décembre 2012 : définition des enjeux et objectifs communautaires en matière d'accueil de loisirs, délibération du Conseil Communautaire
- janvier 2013: recensement des locaux / terrains dispos et moyens mutualisables
- février 2013 : définition des scénarios envisageables
- mars 2013 : évaluation des conséquences de chaque scénario
- avril 2013 : choix d'un scénario
- mai 2013 : présentation du scénario et validation par le Conseil Communautaire, restitution publique

Le Comité de pilotage a validé le questionnaire et ses modalités de diffusion dans les familles.

Ce questionnaire est destiné aux parents d'enfants de 3 à 11 ans et de jeunes de 12 à 17 ans résidant dans l'une des vingt Communes-membres.

Ses objectifs sont:

- de connaître les pratiques de loisirs actuelles des enfants et des jeunes,
- de connaître les solutions mobilisées par les familles pour la prise en charge de leurs enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires,
- d'estimer l'adéquation entre les solutions disponibles actuellement sur le territoire et les besoins des familles et des enfants,
- d'estimer l'intérêt des familles pour le développement des accueils de loisirs existants ou la création d'un nouvel accueil de loisirs.

A ce jour, plusieurs pistes de réflexion peuvent déjà être formulées.

- La vocation intercommunale de l'accueil de loisirs de Souppes-sur-Loing pourrait être confortée, d'autant plus que la Commune a un projet de déménagement dans un nouveau bâtiment. Ce nouveau projet aurait tout intérêt à être adapté aux enjeux communautaires : l'étude de besoin doit permettre d'affiner le calibrage de l'équipement, quelle que soit la maîtrise d'ouvrage (Commune ou Communauté de Communes).
- Le renforcement du service à Souppes permettrait de répondre à une partie des besoins, mais pas à tous : quelles solutions peuvent être envisagées pour les Communes plus éloignées (création d'un service en itinérance, création d'une nouvelle structure...)?
- Le développement de l'accueil à Souppes et la mise en place de solutions nouvelles dans l'ouest du territoire nécessitent d'être englobés dans une réflexion plus large qui prendra également en compte les accueils existant à Lorrez-le-Bocage et Poligny-Chaintreaux-Rémauville (conventions, transfert des accueils existants...?), notamment dans l'objectif d'harmoniser le service rendu aux habitants.

Le Conseil Communautaire prend acte de l'avancement de ce projet de développement de l'offre en accueil de loisirs sans hébergement sur le territoire communautaire.

b. <u>Lancement d'une enquête auprès des familles d'enfants et de jeunes de 3 à 17 ans, dans les vingt</u>

<u>Communes-membres</u>

Le questionnaire auprès des familles avec enfants et jeunes de 3 à 17 ans va désormais pouvoir être administré dans les vingt Communes-membres.

Deux solutions sont proposées pour diffuser le questionnaire :

- Constitution d'un groupe d'élus volontaires, auxquels peuvent être associés des bénévoles d'associations (association de parents d'élèves, comité des fêtes), pour mener l'enquête directement auprès des familles.
 Cette solution demande une implication très forte des élus et des Mairies, mais assure la qualité des informations recueillis et optimise le taux de retour.
- Distribution des questionnaires via les écoles des enfants, et retour dans les écoles, à la Mairie ou à la CCGVL

Cette solution permet de diffuser massivement l'enquête mais n'assure pas un taux de retour très important. Un partenariat étroit entre les écoles et les élus est nécessaire.

Si la première solution est adaptée aux Communes de petite et moyenne tailles, dans lesquelles les familles peuvent être facilement identifiées et enquêtées, la seconde solution est plus appropriée pour les Communes de plus de 2.000 habitants.

Les parents avec jeunes de 12 à 17 ans seront sollicités lorsqu'ils sont déjà parents d'enfants de 3 à 11 ans. Les Mairies devront néanmoins lister les quelques familles avec seulement des jeunes de 12 à 17 ans afin d'y cibler la diffusion de l'enquête.

Le retour des questionnaires est fixé au **28 septembre 2012**. Les Communes qui le souhaitent pourront démarrer l'enquête **pendant l'été.**

L'implication des Communes dans la réalisation de l'enquête est primordiale.

- Rose-Marie LIONNET rappelle que la Communauté de Communes reste en attente des référents de certaines Communes. D'autre part, Rose-Marie LIONNET demande aux Communes de recenser le nombre de questionnaires dont ils auront besoin.
- Le Président ajoute que ce questionnaire est très complet et très proche d'une enquête de type INSEE. C'est pourquoi ses modalités de diffusion sont primordiales. Les Communes doivent faire en sorte de fournir les efforts mobilisables à leur échelle pour atteindre un taux de réponse situé dans une fourchette entre 65% et 80%.
- Bruno BASCHET demande si l'enquête comporte des questions ouvertes.
- Le questionnaire comprend une majorité de questions fermées. Quelques questions ouvertes permettent aux parents de s'exprimer plus librement, s'ils le souhaitent.
- Mylène SABOURIN demande si le questionnaire doit être distribué à tous les enfants ou à toutes les familles.
- Rose-Marie LIONNET indique qu'un seul questionnaire est prévu par famille, quel que soit le nombre d'enfants dans la famille.

Le Conseil Communautaire prend acte de cette enquête auprès des familles avec enfants et jeunes de 3 à 17 ans.

6. Contrat CLAIR: correction sur la délibération pour le programme d'actions 2012

Le Président rappelle que le 27 février 2012, le Conseil Communautaire a délibéré pour valider le programme d'actions 2012 de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, dans le cadre du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural du Val de Loing.

Le Comité de suivi qui a eu lieu le 20 avril 2012 a occasionné trois modifications mineures, nécessitant tout de même de délibérer à nouveau pour valider le programme d'actions définitif :

- FA9 Mise en œuvre d'un plan de communication (investissement signalétique siège communautaire et RAM) : **10.000 €au lieu de 5.000 €**, soit 4.000 €au titre du CLAIR
- FA18 bis Etude développement ALSH : **25.000** € **au lieu de 30.000** €, soit 10.000 € au titre du CLAIR
- FA19 Mise en place d'un service de TAD démarrage du service à compter du 1^{er} octobre 2012 (au lieu du 1^{er} septembre 2012), soit **déficit de l'ordre de 12.000 €pour 2012, au lieu de 14.000 €**, soit 6.000 € au titre du CLAIR.

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau Communautaire a validé à l'unanimité ces corrections.

Remarque: pour la fiche-action « transport à la demande », on s'aperçoit que les montants ne correspondent pas à ceux calculés à l'issue de la mise en concurrence des entreprises. La modification de la délibération doit toutefois être appliquée, afin de correspondre aux montants validés à l'issue du Comité de suivi. Les montants définitifs seront bien pris en compte, une fois la convention signée avec le Conseil Général.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire.

VU le projet de territoire validé par le Conseil Communautaire par sa délibération du quinze

février 2010;

CONSIDERANT que les orientations de ce projet de territoire contribuent au développement du bassin de vie

du Val de Loing, et en particulier du territoire de la Communauté de Communes Gâtinais-Val

de Loing ;

VU les compétences de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, telles que définies

par l'arrêté préfectoral du 30 décembre 2009 ;

VU les délibérations n°2010-02_11 et n°2011-01_9 portant validation respectivement des

programmes d'actions 2010 et 2011 du Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural du

Val de Loing pour la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ;

VU la délibération n°2012-02-27 6 portant validation du programme d'actions 2012 du Contrat

Local d'Aménagement Intercommunal Rural du Val de Loing pour la Communauté de

Communes Gâtinais-Val de Loing;

CONSIDERANT les modifications apportées sur les Fiches-actions 9, 18bis et 19bis suite au Comité de suivi du

Contrat CLAIR du Val de Loing, en date du 20 avril 2012 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président ;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1 er APPROUVE le programme d'actions 2012 ci-annexé, pour un montant total de 322.000 € ;

Article 2 SOLLICITE le Conseil Général de Seine-et-Marne, au titre du programme d'actions 2012 du

Contrat Local d'Aménagement Intercommunal Rural, pour une subvention de 120.000 €;

Article 3 SOLLICITE les partenaires associés tels que la Caisse d'Allocations Familiales, le Syndicat des

Transports d'Ile-de-France, le Conseil Régional d'Ile-de-France, et l'Etat, pour des subventions

dont la somme atteint un montant de 20.000 € pour l'année 2012.

Article 4 DECLARE que les Fiches-actions n° 1, 4, 5, 9 (partie fonctionnement), 18 et 21 validées en 2012

annulent et remplacent les Fiches-actions n° 1, 4, 9 (partie fonctionnement), 18 validées en

2010 et les Fiches-actions n° 5 et 21 validées en 2011.

Article 5 DECLARE que les Fiches-actions n° 9 (partie investissement), 11 et 19 validées en 2012

complètent les Fiches-actions n°9 (partie investissement), 11 et 19 validées en 2010.

ACTIONS						
En gras. les nouvelles actions ou relles fortement modifiées et qui nécessitant une actions	Année	Invt	Coût total		rarticipations	SUS
validation en 2012. En italique, les actions déjà lancées et poursuivies en 2012.	lancement	Fonct	HT	CCGVL	CLAIR	tiers
Axe stratégique – Construire une stratégie économique durable						
1 – Réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité pour l'aménagement et le développement de l'offre foncière à vocation économique	2012	Invt	70.000 €	42.000 €	28.000 €	
2 – Agent de développement économique et touristique	2010	Fonct - 3	50.000€	40.000€	10.000€	
4 - Elaboration et mise en œuvre d'une signalétique communautaire des ZAE	2012	Invt	30.000 €	18.000 €	12.000 €	
5 – Etude d'opportunité et de faisabilité préalable à la création d'une structure répondant à la fois aux besoins de locaux d'activités, d'accompagnement économique, de services aux entreprises et de promotion du territoire	2012	Invt	50.000 €	30.000 €	20.000 €	
6 – Adhésion Association Melun Val de Seine Initiatives (prêts d'honneur)	2011	Fonctlbis	3.904€	2.342€	1.562€	
7 – Etude préalable à une opération collective de revitalisation commerciale et artisanale	2011	Invt	30.000€	€.000€	9.000€	FISAC - 15.000 €
9 - Mise en œuvre d'un plan de communication	2012	Fonct	13.000 €	7.800 €	5.200 €	
Fonct : nebergement du site Internet (1000€), convention de services radio (le cas échéant, 5000 €), publication de documents de communication (2000€). / Invt : signalétique et brochures	2012	Invt	10.000 €	9 00009	4.000 €	
10 - Développement de l'hébergement touristique	2010	Invt	ı	1	1	
Axe stratégique –Mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire	toire					
11 Création et gestion d'un RAM itinérant	2011	Fonct 2	102.000€	25.166€	5.328€	71.506€
11 - Investissement antenne RAM (itinérance + Souppes)	2012	Invt	20.000 €	4.000 €	1	16.000 €
11- Matériel RAM	2012	Invt	5.000 €	1.000 €		4.000 €
11- Etude Petite Enfance	2012	Invt	20.000 €	12.000 €	8.000 €	
14- Mise en réseaux des bibliothèques	2011	Invt	1	F	1	1
17 - Enseignements artistiques	2011	Fonct	24.000€	8.040€	7.920€	8.040 € (CCPN)
18 bis - Etude développement ALSH	2012	Invt	25.000 €	15.000 €	10.000 €	
19 - Mise en place d'un service de TAD	2012	Fonct 1	12.000 €	€.000 €	9 000.9	(STIF: 9.600 E)
En année complete : participation $511F = 28.900 \text{e}$, soit un déficit de 40.000e ; participation			10.000 €	€.000 €	4.000 €	
CLGVL = 20.000 C; participation CG// = 20.000 C;	2012	Invt	17.000 €	10.200 €	6.800 €	
Axe stratégique – Protéger et mettre en valeur l'environnement						
21- Etude stratégie touristique	2012	Invt	40.000 €	24.000 €	16.000 €	Région ?
Axe transversal						
24- Coordination CLAIR (ACCVL temps partiel)	2010	Fonct 3	12.000€	4.000€	4.000€	4.000€ (CCPN)
25- Coordination – agent de développement	2011	Fonctibis	50.000€	30.000€	20.000€	
23- Diagnostic et étude préalable à la mutualisation des moyens humains et matériels	2011	Invt	30.000€	18.000€	12.000€	
Total – pour les actions proposées en 2012	2012	Invt	287 000 €	162 200 €	104 800 €	20 000 €
		Fonct	35 000 €	19 800 €	15 200 €	
		Total	322.000 €	182.000 €	120.000 €	20.000 €

7. Contrat régional de Château-Landon : demande d'avis du Conseil Communautaire

Le Président expose que la Commune de Château-Landon a élaboré conjointement un Contrat Régional et un Contrat d'Aménagement Communal du Territoire (CONTACT), deux documents contractuels proposés par le Conseil Régional d'Île-de-France d'une part et le Conseil Général de Seine-et-Marne d'autre part.

Ces contrats visent à permettre un meilleur fonctionnement de la vie administrative de la Commune et plus généralement d'y améliorer le cadre de vie.

Le contrat régional, d'un montant de 3.008.645 euros HT, comprend les opérations suivantes :

- Aménagement de la place du marché (480.000 € HT)
- Extension de l'école maternelle (700.000 HT)
- Aménagement du pourtour de l'Eglise et de la Place Leclerc (480.400 HT)
- Réhabilitation de l'Hôtel Dieu et aménagement second œuvre (1.348.245 € HT).

Il est noté que le montant subventionnable maximal s'élève à 3.000.000 HT. Aussi, le plan de financement prévoit une subvention du Conseil Général à hauteur de 348.080 et une subvention du Conseil Régional à hauteur de 1.050.000 . La part communale s'élève à 1.610.565 HT (2.200.259 TTC).

Le règlement du Contrat régional prévoit que le Conseil Communautaire donne son avis sur le contrat régional de la Commune candidate, en l'occurrence, Château-Landon.

Réuni le 25 juin dernier, le Bureau communautaire a donné un avis favorable.

DELIBERATION

VU

Le Conseil Communautaire,

_____,

le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 5211-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Régional d'île de France du 13 décembre 2001 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'élaboration du projet de contrat régional à intervenir entre la Commune de Château-Landon et la Région Ile de France, l'avis du Conseil Communautaire

Gâtinais-Val de Loing est sollicité;

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er}-**DONNE** un avis **FAVORABLE** au projet de contrat régional de la Commune de ChâteauLandon.

8. <u>Aménagement numérique</u>: état d'avancement du projet « Seine-et-Marne Numérique »

Le Président rappelle que lors de sa séance du 27 février 2012, le Conseil Communautaire a délibéré à l'unanimité pour proposer aux Communes le transfert de la **compétence « Aménagement numérique »** à la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing ainsi que pour demander la **création du syndicat mixte départemental « Seine-et-Marne Numérique »** et autoriser la Communauté de Communes à **y adhérer**.

En vertu du Code Général des Collectivités Territoriales (article L5211-17), les Conseils municipaux disposent d'un délai de **trois mois** à compter de la notification de cette délibération aux Mairies pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé et sur l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat mixte. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée favorable.

Par un courrier en date du 19 mars 2012, les Conseils municipaux ont donc été appelés à se prononcer sur ce sujet.

A ce jour, seize Communes ont transmis leur délibération à la Communauté de Communes :

- Les Conseils de Bransles, Mondreville, Vaux-sur-Lunain, Gironville, Poligny, Beaumont-du-Gâtinais, la Madeleine-sur-Loing, Lorrez-le-Bocage-Préaux, Maisoncelles-en-Gâtinais, Château-Landon, Arville, Egreville, Souppes-sur-Loing, Obsonville, Aufferville ont délibéré favorablement sur l'ensemble de ces points ;
- le Conseil municipal de Bougligny n'a pas souhaité se prononcer sur le transfert de compétence et la création du syndicat Seine-et-Marne Numérique, estimant manquer de précisions sur ces points.

La Sous-préfecture nous a également informés que les Conseils d'Ichy et Villebéon avaient délibéré.

Le délai de trois mois, au terme duquel l'avis des Conseils ne s'étant pas exprimé est réputé favorable, a pris échéance le 21 juin. Les Conseils municipaux qui le souhaitent peuvent encore délibérer, afin de conforter la démarche.

Par ailleurs, par un courrier en date du 7 juin dernier, le Président du Conseil Général dresse l'état d'avancement du projet « Seine-et-Marne Numérique ».

Le Département est **en cours de négociation avec le Commissariat Général à l'Investissement** pour obtenir un engagement financier de la part de l'Etat pour le déploiement du très haut débit en Seine-et-Marne. Le positionnement de l'Etat est attendu **avant l'été**.

En attendant la création effective du syndicat mixte « Seine-et-Marne Numérique », le Président du Conseil Général propose la **mise en place d'un Comité de suivi** composé du Conseil Général et des EPCI ayant déjà délibéré pour adhérer au syndicat. Ce Comité aura le rôle de **préparer la procédure de délégation de service public** qui permettra de mettre en œuvre le réseau d'intérêt public départemental.

Le Président du Conseil Général appelle les EPCI à désigner un représentant pour siéger au sein du Comité de suivi. Une demi-journée sera organisée à l'automne pour faire le point sur l'avancement des négociations avec l'Etat et les opérateurs privés ainsi que pour aborder la création du syndicat mixte.

Le Conseil Communautaire est appelé à **désigner un représentant** pour **siéger au sein du Comité de suivi**. Celui-ci pourra devenir le représentant de la Communauté au sein du Syndicat lorsque celui-ci sera créé. Le Conseil Communautaire pourra également désigner un représentant suppléant.

Michel VARLET se propose en tant que titulaire et Francis BOURCIER en tant que suppléant. Le Président demande à l'assemblée s'il y a d'autre candidat. Les délégués communautaires répondent par la négative.

DELIBERATION

Le Conseil Communautaire.

VU

la délibération n° 2012-02-27_5 du Conseil Communautaire, en date du 27 février

2012;

CONSIDERANT

la création d'un Comité de suivi chargé de préparer la procédure de délégation de service public qui permettra de mettre en œuvre le réseau d'intérêt public

départemental en matière de fourniture en très haut débit ;

ENTENDU

l'exposé de Monsieur le Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1er

DESIGNE Michel VARLET comme représentant pour siéger au sein du Comité de suivi « Seine-et-Marne Numérique ». Ce représentant siégera au sein du Comité syndical lorsque le Syndicat mixte départemental sera créé.

Article 2

DESIGNE Francis BOURCIER comme représentant suppléant, dans les mêmes conditions qu'à l'article 1^{er}.

9. Questions diverses

Le Président conclue en soulignant le travail effectué par chaque commission cette année. Il apprécie le fait que les objectifs fixés soient atteints ou bien engagés, notamment en matière de transport à la demande, de petite enfance, d'enfance et de jeunesse. Il note que le développement économique, et le développement touristique, nécessiteront un délai plus long avant que leurs résultats soient « visibles » mais que les investissements ont bel et bien commencé.

Il remercie Rose-Marie LIONNET et son conseil municipal pour l'accueil du Conseil Communautaire à Bougligny.

Rose-Marie LIONNET souhaite insister sur le fait que le RAM fonctionne bien : elle incite les délégués communautaires à relayer cette information. Le Président précise que le RAM a organisé un spectacle pour jeunes enfants le 20 juin 2012 à Château-Landon. Une forte mobilisation des enfants, assistantes maternelles et parents a été ressentie : 93 enfants, une quarantaine d'assistantes maternelles et une quinzaine de parents, provenant de tout le territoire, étaient présents.

Bruno BASCHET prend la parole pour souligner que la journée « Portes-ouvertes » de la Fonderie Roger, à Egreville, a rencontré un vif succès avec 300 visites pour la matinée. Il remercie la Communauté de Communes pour avoir relayer l'information sur son site internet.

Par ailleurs, Bruno BASCHET demande si une restitution de la mutualisation des moyens sera proposée aux élus et aux services des Communes.

Le Président confirme qu'une telle restitution devra être organisée, notamment pour associer les services à l'approfondissement des sujets définis par les Maires.

Claude HURTAULT souligne la nécessité d'ouvrir un nombre limité de chantiers en matière de mutualisation : un ou deux dossiers suffiront dans un premier temps.

Le Président confirme que c'est bien l'esprit de la démarche, mais qu'il faut anticiper les évolutions à venir dans la répartition des compétences entre Etat et Collectivités territoriales.

Rose-Marie LIONNET invite l'Assemblée à se réunir autour d'un verre de l'amitié pour clore cette séance.

Le Président remercie l'ensemble de l'équipe de la Communauté de Communes pour son implication dans les projets et le fonctionnement de la structure : Aurore PHILIBERT et Thierry LAGARDE, Animateurs du RAM ; Marinette MESSIAS, Agent administratif et financier ; Anne-Sophie PERON, Agent de développement économique et touristique ; Anne-Claire LEBARON, Coordinatrice-Agent de développement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30mn.

La Secrétaire de séance

Rose-Marie LIONNET

Le Président

Jean-Jacques HYEST

Vu pour être affiché, conformément à l'article L2121-25 du CGCT,

Gâtinais

* Val de Loing *

Le 6 Juillet 2012, Le Président

Jean-Jacques HYEST